



AVIS DE COURSE

TROPHÉE DES MULTICOQUES

BAIE DE SAINT-BRIEUC



23 au 25 août 2019

Saint-Quay-Portrieux

AVIS DE COURSE

1. ORGANISATION :

Le « *Trophée Multicoques Baie de Saint-Brieuc* » aura lieu du **vendredi 23 au dimanche 25 août 2019** à Saint-Quay-Portrieux. Cet événement est organisé par le **Sport Nautique de Saint-Quay-Portrieux** et **Saint-Brieuc Armor Agglomération**

2. REGLES DE REFERENCES

- Règles de « Courses à la Voile 2017-2020 (RCV) »
- Règles de jauge Multi50,
- Le présent avis de course,
- Les instructions de course et annexes.

2.1. Publicité :

La Publicité sur les bateaux est autorisée conformément et sur présentation de la carte d'autorisation de la FFV, définie selon les règles suivantes :

- Article 20 du code ISAF.
- Le règlement de la FFV concernant l'application of 20.3.1 (d) (i) de la publicité (guide ISAF) :
- Les bateaux devront arborer dans les galhaubans le pavillon de course fourni par l'organisateur au moment de l'inscription **en plus du pavillon de classe**.
- Chaque équipage a la responsabilité d'entretenir ces pavillons, et devra si nécessaire les remplacer.

3. CLASSE ADMISE A COURIR :

- Multi50

4. INSCRIPTION :

- Les inscriptions sont ouvertes à partir du lundi 15 avril 2019.
- La date limite d'inscription est fixée au samedi 29 juin 2019 à 18H00.
- L'inscription ne sera définitive qu'à réception du règlement d'un montant de 1000 €, à l'ordre de l'« Association Sport Nautique de Saint-Quay-Portrieux », remboursable à l'arrivée du bateau au port d'Armor de Saint-Quay-Portrieux.
- Les formulaires d'inscription dûment complétés doivent être adressés à :
Sport Nautique de Saint-Quay-Portrieux
Esplanade du Port d'Armor - 22410 SAINT-QUAY-PORTRIEUX
Tél : 06 72 98 04 52 – contact@snsqp.com

5. CONFIRMATION DES INSCRIPTIONS

- 5.1 Les inscriptions seront à confirmer à Sport Nautique de Saint-Quay-Portrieux le jeudi 22 août 2019 de 16H00 à 18H.
- 5.2 Les Instructions de Course seront disponibles au moment de la confirmation des inscriptions.

6. HEURE DE MISE A DISPOSITION

L'heure du premier signal d'avertissement de la 1^{ère} course est fixée le vendredi 23 août à 11H00.

7. PROGRAMME

Jeudi 22 août

au Yacht Club de Saint-Quay-Portrieux

- Accueil des concurrents à partir de 16H00 avec confirmation des inscriptions jusqu'à 18h
- 19h00 Briefing des concurrents sur le village de la course

Vendredi 23 août

- 1^{er} signal d'avertissement de la 1^{ère} course du jour à 11H00 et manches à suivre
- Un parcours côtier et/ou parcours techniques
- 18h00 Dédicace des skippers sous chapiteau
- 18H30 : Classement de la journée

Samedi 24 août

- 1^{er} signal d'avertissement de la 1^{ère} course du jour à 11H00 et manches à suivre
- Un parcours côtier et/ou parcours techniques
- 18h00 Dédicace des skippers sous chapiteau
- Soirée des équipages à 20H00 avec les classements de la journée.

Dimanche 25 août

- 1^{er} signal d'avertissement de la 1^{ère} course du jour à 11H00 et manches à suivre
- Un parcours côtier et/ou parcours techniques
- Remise des prix avec les classements de la journée à 17h00

8. INVITES A BORD

Chaque bateau sera tenu d'accueillir à son bord un invité de l'organisation du « Trophée Multicoques Baie Saint-Brieuc » pendant les trois journées de compétition. **Si transferts des invités il doit y avoir, ils s'effectueront pendant les temps de pause entre chaque régata.**

9. CLASSEMENT

Les classements seront établis suivant le système de points à minima. Si plus de 3 courses courues la plus mauvaise sera retirée.

10. ZONE DE COURSE

En baie de Saint-Brieuc.

11. PENALITES APPLICABLES

- La règle 44.1 des RCV s'applique.
- La pénalité de rotation pour une infraction à une règle du chapitre 2 est remplacée par une rotation d'un 270°, comprenant un virement de bord et un empannage. Ceci modifie la règle 44.2 des RCV.

12. LES PRIX

Tous les équipages recevront un lot.

13. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE.

En participant à cette épreuve, le compétiteur autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que se soit, des photos en mouvements ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée « **Trophée Baie de Saint-Brieuc** », à laquelle le coureur participe et à l'utiliser sans compensation, son image sur tous les matériaux liés à la dite épreuve.



D'autre part, toutes les images du « *Trophée Multicoques Baie Saint-Brieuc* » ne pourront être exploitées que dans le seul but de la promotion de l'événement (sauf accord préalable avec l'organisateur et l'association Multi50).

14. INFORMATIONS

Toutes informations complémentaires sont disponibles auprès de : Saint-Brieuc Armor Agglomération, Pôle Nautique

Coordonnées utiles

Organisation générale
Saint-Brieuc Armor Agglomération
Pôle Nautique
Tél : 02 96 70 54 65
polenautique@sbaa.fr

Organisation sur l'eau
Sport Nautique de Saint-Quay-Portrieux
Tél. 06 72 98 04 52
contact@snsqp.com